



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du lundi 9 juillet 2007*

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/2007

**D - 20070342**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 9 juillet Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE (*présent jusqu'à 15 h 30*), Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC,

**Excusés :**

Mme Michelle DARCHÉ, Mme Claude MELLIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

***Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.  
Opération Ville Vie Vacances. 2ème session. Autorisation.  
Signature.***

Mme Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et le Conseil Départemental de Prévention permettent par le biais du dispositif Ville Vie Vacances de mener des actions de prévention pendant les vacances scolaires ainsi que sur les temps périscolaires. Ce dispositif prend en compte la réalité des jeunes en difficulté et soutient une pédagogie axée vers la prise en charge en continu des publics ciblés, répondant ainsi aux attentes du terrain.

Les critères de soutien de ces dossiers sont les suivants :

- l'âge (11 à 21 ans) ;
- la mixité des publics ;
- les projets émanant ou étant proposés aux jeunes qui restent souvent en marge des structures sociales et d'animation (un effort particulier étant demandé en direction des jeunes filles);
- l'implication réelle des jeunes dans la mise en œuvre des actions et notamment les chantiers/loisirs.

Je vous propose de décider de l'attribution aux organismes des sommes indiquées en regard de chacun d'eux.

Je vous demande donc, si vous en êtes d'accord, d'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes pour un montant total de 40065 euros, ainsi qu'à signer les conventions de partenariat et tout autre document s'y rattachant.

*Rubrique 522 (actions en faveur de l'adolescence)*

*Compte 6574 du budget primitif, ligne lutte contre la délinquance, de l'exercice 2007*

Structures	Projets	Bordeaux VVV	SUBVENTIONS DEMANDEES				
			Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
<b>Centre Social Bordeaux Nord</b> <i>58, rue Joséphine</i> <i>33 300 Bordeaux</i>	accueil permanent	1 800,00 €	500,00 €	3 070,00 €			150,00 €
<b>Centre Social Foyer Fraternel</b> <i>23 rue Gouffrand</i> <i>33300 Bordeaux</i>	challenge raid calc'r	400,00 €	655,00 €	400,00 €	1 163,00 €		1 020,00 €
	point rencontre jeunes	500,00 €	105,00 €	500,00 €	1 470,00 €		2 008,00 €
	séjour passerelle	250,00 €	230,00 €	250,00 €	526,00 €		193,00 €
<b>GP INTENCITE, Centre Social et Culturel Grand Parc</b> <i>Place de l'Europe BP 44</i> <i>33 000 Bordeaux</i>	du désert au désir	1 000,00 €	2 720,00 €	1 800,00 €	360,00 €		10 040,00 €
<b>Association promotion insertion sport</b> <i>maison des droits de l'homme et du citoyen</i> <i>33400 Talence</i>	insertion par le sport	2 000,00 €		2 000,00 €			5 300,00 €
<b>Astrolabe</b> <i>73 rue Lafaurie Monbadon</i> <i>33000 Bordeaux</i>	séjour sportif et culturel	500,00 €		1 000,00 €			900,00 €
	mini raid	450,00 €		600,00 €			660,00 €
<b>Maison de quartier JSA Bordeaux</b> <i>9-11 allée des peupliers</i> <i>33000 Bordeaux</i>	mini séjours	500,00 €		940,00 €			1 584,00 €
<b>Maison de quartier du Tauzin</b> <i>50 rue du Tauzin</i> <i>33000 Bordeaux</i>	projet randonnées	500,00 €		1 200,00 €	296,10 €		2 512,00 €
	vacances sportives	400,00 €		152,00 €	789,00 €		1 800,00 €
	sports mécaniques	500,00 €		1 000,00 €	197,00 €		1 147,00 €
<b>Surf insertion</b> <i>18 rue des Menuts</i> <i>33000 Bordeaux</i>		4 600,00 €	3 000,00 €	5 500,00 €	1 300,00 €	4 200,00 €	22 975,00 €
<b>cercle des arts traditionnels</b> <i>24 rue de la Faiencerie</i> <i>33300 Bordeaux</i>	hip hop school	400,00 €		600,00 €			700,00 €
<b>Centre de loisirs des jeunes de la Gironde</b> <i>Hotel de police</i> <i>23 rue de Sourdis - 33000 Bordeaux</i>	séjours éco-citoyens	1 000,00 €	450,00 €	8 500,00 €			19 300,00 €

			SUBVENTIONS DEMANDEES				
Structures	Projets	Bordeaux VVV	Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
<b>MJC CL 2 V</b> 392 rue Pasteur 33200 Bordeaux	sorties culturelles et sportives	500,00 €		1 800,00 €	1 708,00 €		1 390,00 €
	séjour surf et capoeira	400,00 €		1 000,00 €	645,00 €		1 705,00 €
	stage de graff	300,00 €		300,00 €	536,00 €		679,00 €
	accueils	300,00 €		900,00 €	6 919,00 €		270,00 €
	stage vidéo	200,00 €		1 000,00 €	400,00 €		2 639,00 €
<b>Association Bacalan Claveau</b> 31 avenue du docteur Schinazi 33000 Bordeaux	décoration piscine Tissot	500,00 €					

			SUBVENTIONS DEMANDEES				
Structures	Projets	Bordeaux VVV	Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
<b>Association des centres d'animation de Quartier</b> 10, rue Vilaris - 33800 Bordeaux	<b>TOTAL</b>	<b>23 065 €</b>					
<b>Centre d'animation Bacalan</b>	séjour découvertes sportives	800,00 €		800,00 €	51,00 €		493,00 €
	séjour Pays Basque	900,00 €		1 400,00 €	172,00 €		1 407,00 €
	sorties journées	900,00 €		900,00 €	360,00 €		2 479,00 €
<b>Centre d'animation Argonne</b>	séjours et mini-séjours	500,00 €	80,00 €	500,00 €	540,00 €		4 209,00 €
	séjour parole de jeunes	2 000,00 €	280,00 €	6 000,00 €			1 200,00 €
	accueils sorties et soirées	750,00 €	160,00 €	750,00 €	740,00 €		6 936,00 €
<b>Centre d'animation Bastide Benauge</b>	sejour sécurité routière	915,00 €		915,00 €	82,00 €		527,00 €
	sorties à la journée	800,00 €	385,00 €	800,00 €	624,00 €		3 286,00 €
	chantier éducatif	600,00 €		600,00 €	700,00 €		1 371,00 €
<b>Centre d'animation Bordeaux Sud</b>	séjour Bidarray	900,00 €	300,00 €	900,00 €	205,00 €		1 627,00 €
	sorties à la journée	500,00 €	252,00 €	500,00 €	262,00 €		1 172,00 €
	séjour et tournée danse	450,00 €		450,00 €	360,00 €		1 344,00 €
<b>Centre d'animation Saint Pierre</b>	sejours	1 100,00 €		1 100,00 €	210,00 €		1 951,00 €
	acceuils et sorties journées	500,00 €		1 000,00 €	482,00 €		3 123,00 €
<b>Mur d'escalade</b>	les chantiers du mur	800,00 €		800,00 €			419,00 €

<b>Centre d'animation Le Lac</b>	accueils et sorties journées	900,00 €	320,00 €	2 000,00 €	183,00 €		3 310,00 €
	séjour aventure Gironde	200,00 €		480,00 €	46,00 €		365,00 €
	séjour surf et environnement	600,00 €		950,00 €	86,00 €		1 385,00 €
	séjour équitation	550,00 €		700,00 €	486,00 €		825,00 €

Structures	Projets	Bordeaux VVV	SUBVENTIONS DEMANDEES				
			Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
<b>Centre d'animation Saint Michel</b>	chantiers éducatifs	500,00 €	100,00 €	1 000,00 €	114,00 €		600,00 €
	danses diverses	750,00 €		750,00 €	369,00 €		300,00 €
	accueils et sorties journée	900,00 €	300,00 €	1 000,00 €	984,00 €		1 000,00 €
	passerelle	500,00 €		500,00 €	241,00 €		415,00 €
<b>Centre d'animation du Grand Parc</b>	sorties journées	900,00 €		1 200,00 €			2 348,00 €
	séjour surf	400,00 €		725,00 €			1 520,00 €
	séjour Parthenay	450,00 €		1 300,00 €			3 427,00 €
<b>Centre d'animation Monséjour</b>	séjour	900,00 €	80,00 €	1 200,00 €	160,00 €		2 052,00 €
	accueils et sorties journées	400,00 €	384,00 €	500,00 €	146,00 €		2 235,00 €
<b>centre d'animation Bastide Queyries</b>	permis éco-citoyen	600,00 €		600,00 €	49,00 €		179,00 €
	sorties journées	1 500,00 €	320,00 €	1 500,00 €	393,00 €		4 643,00 €
	séjour	600,00 €		1 000,00 €	262,00 €		1 700,00 €

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Véronique FAYET**  
**Adjoint au Maire**



#### ARTICLE 4 : Mode de règlement

La subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des objectifs retenus s'élève à € , elle sera créditée au compte de l'Association n° Etablissement , après signature de la présente convention.

#### ARTICLE 5 : Conditions générales

L'Association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous trois mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

#### ARTICLE 6 : Conditions de renouvellement

La présente est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

#### ARTICLE 7 : Conditions de résiliation

En cas de non respect par l'Association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

#### ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'Association

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,
- présentation d'une situation financière intermédiaires,
- ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- mode d'utilisation par l'Association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- Par l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
---------------------------	--------------------